



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 435 - 29 mars 2012

Congé parental

L'article **57** de la loi n° **2012-347** relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique modifie plusieurs dispositions relatives au congé parental.

La modification essentielle concerne les droits à l'avancement d'échelon, que le fonctionnaire conserve pour leur totalité pendant la première année. Auparavant, ils étaient réduits de moitié. Pour les années suivantes, ils restent réduits de moitié.

Dans le même esprit, le congé parental est considéré comme du service effectif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes. Il s'agit là d'une disposition nouvelle.

Enfin, la situation des fonctionnaires en détachement est prise en compte. A l'expiration du congé parental, la règle de réintégration de plein droit s'applique à eux.

Ajoutons que lors de sa séance du **11 avril 2012**, le Conseil Commun de la Fonction Publique examinera un projet de décret modifiant les règles applicables en matière du congé parental pour les fonctionnaires et les agents non titulaires des trois fonctions publiques.

En application d'une directive européenne, le décret mettra principalement fin à l'interdiction d'une prise concomitante du congé parental par les deux parents pour un même enfant.

Autre disposition nouvelle introduite par ce décret : deux mois au moins avant sa réintégration, le fonctionnaire bénéficiera d'un entretien avec le responsable ressources humaines de son administration d'origine ou de détachement pour examiner les modalités de cette réintégration.

Direction des Sports

Une réunion avec la Direction des Sports est prévue le mardi **24 avril 2012**.

L'ordre du jour proposé est :

- Présentation de la saison estivale 2012 - Services Piscines et plans d'eau et Vie sportive,
- Point d'étape sur le fonctionnement du Département des Activités physiques et sportives - Service Vie sportive,
- Point d'étape sur le fonctionnement futur de la piscine du Wacken - Service Piscines et plans d'eau,
- Divers - échanges.

Convention «ATSEM»

La première réunion sur la convention «ATSEM» s'est tenue le **27 mars 2012**, sous la présidence de Mme Nicole DREYER, avec la participation de représentants de l'Education Nationale, de la Direction de l'Enfance et de l'Education et de **4 ATSEM** (dont une déléguée de l'UNSA).

4 autres réunions sont prévues les **17 avril, 15 mai, 5 juin et 26 juin 2012**.

HMI pour tous les agents de la CUS

A l'appel des syndicats CGT, CFDT, UNSA, CFTC, FO, SUD et FAFPT, se tiendra le mardi **17 avril 2012 de 10h00 à 12h00** une réunion d'information sur le thème du pouvoir d'achat.

Centre Culturel Marcel Marceau

5, place Albert Schweitzer
Strasbourg-Neudorf

Station Tram : **Lycée Jean Monnet** (ligne C)